



## AVIS D'ENQUETE

**Commune de Mies**

**Prolongation de la zone réservée cantonale selon l'art. 46 LATC - Parcelles N<sup>os</sup> 407, 855, 856 et 1070**

**Enquête publique**

---

Conformément aux articles 46 et 134 de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), la Direction générale du territoire et du logement soumet à l'enquête publique :

- **la modification du règlement « Zone réservée cantonale selon l'art. 46 LATC – Parcelles N<sup>os</sup> 407, 855, 856 et 1070 »,**

et met simultanément en consultation publique :

- **un rapport selon l'art. 47 OAT ;**

Les pièces relatives à cette enquête sont déposées au Greffe de la commune de Mies (Route du Village 1, 1295 Mies) et à la Direction générale du territoire et du logement (Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne),

**du 30 mai au 28 juin 2026 inclusivement**

où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

**Les pièces sont également disponibles à l'adresse [www.vd.ch/dgtl](http://www.vd.ch/dgtl) sous la rubrique Actualités.**

Les observations ou oppositions seront consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par pli recommandé au Greffe de la commune de Mies (Route du Village 1, 1295 Mies) ou à la Direction générale du territoire et du logement (Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne), dans le délai indiqué.

La Direction générale du territoire et du logement